

Conseillers municipaux :

En exercice : 39
Présent(s) : 32
Absent(s) représenté(s) : 7
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 39

Date de convocation :
Le 02 mai 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20160510-DEL_2016_05_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016
Publication : 13/05/2016



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mai 2016**

Délibération n°2016-05-01

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2016

Le 09 mai 2016, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Sandrine FOUQUET, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Dominique BOULOZ, Lionel AUDIGER, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse LEBLEU à Annie BUREAU, Isabelle DA SILVA à Jacques PACOUIL, Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET, Marie-Line MOROY à Francis GERARD, Marie-Françoise PAUL à Judicaël OSMOND, Mohamed MOULAY à Vincent TISON, Anne LE BIHAN à Laurence HERVE

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Annie BUREAU

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2016 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 04 avril 2016 joint en annexe.

Annexe(s) :

Annexe_PV_04_04_16.doc

Pour extrait conforme.

Signé numériquement le 10 mai 2016

Le Maire,
Deuxième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération Tour(s)plus,



FAUGIS
Frédéric AUGIS

Conseillers municipaux :

En exercice : 39

Présent(s) : 32

Absent(s) représenté(s) : 7

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 39

Date de convocation :

Le 02 mai 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20160510-DEL_2016_05_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mai 2016**

Délibération n°2016-05-02

Projet de Plan de Prévision des Risques d'Inondation du Val de Tours et du Val de Luynes. Ouverture de l'enquête publique du 18/04/2016 au 19/05/2016

Le 09 mai 2016, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Sandrine FOUQUET, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Dominique BOULOZ, Lionel AUDIGER, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse LEBLEU à Annie BUREAU, Isabelle DA SILVA à Jacques PACOUIL, Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET, Marie-Line MOROY à Francis GERARD, Marie-Françoise PAUL à Judicaël OSMOND, Mohamed MOULAY à Vincent TISON, Anne LE BIHAN à Laurence HERVE

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Annie BUREAU

La révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation du Val de Tours – Val de Luynes (PPRI Val de Tours – Val de Luynes) a été prescrite par arrêté préfectoral le 25 janvier 2012, modifié le 16 juin 2014 et prorogé le 20 avril 2015. Les modalités de la concertation sont précisées dans ces arrêtés.

La première phase de la concertation, qui a porté sur le projet de carte des aléas du futur PPRi, a fait l'objet d'un bilan diffusé aux élus du groupe de travail. Il a été mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État.

La deuxième phase de la concertation, objet du présent bilan, a porté sur le dossier d'avant-projet de PPRi (Note de présentation, Règlement, Cartes du zonage réglementaire et annexes). Elle s'est achevée le 13 mars 2016.

Par arrêté préfectoral du 14 mars 2016, l'enquête publique sur le projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation du Val de Tours – Val de Luynes a été fixée du 18 avril 2016, date de son ouverture, jusqu'au 19 mai 2016.

Conformément aux articles R562-7 et 8 du code de l'environnement, le projet de PPRi est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

La révision du PPRi engagée en 2012 est justifiée notamment par l'évolution des connaissances plus précises en topographie de la vallée et des marques de crues mises à jour permettant ainsi de réaliser une modélisation très précise des écoulements en Loire.

Le PPRi concerne principalement :

- Des zones sur lesquelles figurent un habitat de moyenne importance, des établissements commerciaux, des bureaux et une aire d'accueil des gens du voyage. Ces zones sont situées dans les secteurs de l'Aubertière, Pont Cher, Route de Savonnières / Pont aux Oies.
- Des zones classées en terres agricoles et/ou naturelles, situées dans le secteur des prairies de la Gloriette.

L'impact que pourrait avoir une crue majeure sur la population jocondienne s'en trouve ainsi extrêmement réduit.

Les dispositions du PPRi révisé s'inscrivent dans la continuité du PPRi de 2001. Ainsi, les interdictions strictes demeurent dans certaines zones en raison du risque et d'autres dispositions comme celles liées à l'emprise au sol, sont reprises ou amendées.

Après avis favorable de la Commission Projets urbains, Habitat, Bâtiments, Parcs et Jardins du 02 mai 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Val de Tours-Val de Luynes.

Annexe(s) :

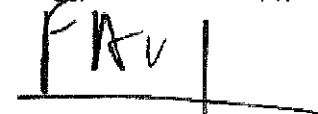
Annexe_PPRi_Joue_les_Tours.pdf,

Annexe_PPRi_TL_synthese_principes_reglementaires.pdf

Pour extrait conforme.
Signé numériquement le 10 mai 2016

Le Maire,
Deuxième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération Tour(s)plus,




Frédéric AUGIS

Conseillers municipaux :

En exercice : 39
Présent(s) : 32
Absent(s) représenté(s) : 7
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 39

Date de convocation :
Le 02 mai 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20160510-DEL_2016_05_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016
Publication : 13/05/2016



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mai 2016**

Délibération n°2016-05-03

Rétrocession du Fonds de Commerce "Histoire de Tartes" situé 35/37 rue Gamard

Le 09 mai 2016, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Sandrine FOUQUET, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Dominique BOULOZ, Lionel AUDIGER, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse LEBLEU à Annie BUREAU, Isabelle DA SILVA à Jacques PACOUIL, Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET, Marie-Line MOROY à Francis GERARD, Marie-Françoise PAUL à Judicaël OSMOND, Mohamed MOULAY à Vincent TISON, Anne LE BIHAN à Laurence HERVE

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Annie BUREAU

Par délibération du 18 avril 2012, le Conseil Municipal a délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption, les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux. Dans ce cadre, la Ville a fait l'acquisition le 4 septembre 2014 d'un fonds de commerce situé 35/37 rue Gamard.

Conformément aux articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'urbanisme, la Ville ayant pour objectif de préserver la diversité commerciale et artisanale du Centre-Ville, a souhaité rétrocéder ce fonds de commerce. Le Conseil Municipal a ainsi, par délibération du 17 novembre 2014, approuvé le cahier des charges relatif à cette rétrocession.

Elle a ensuite enclenché à deux reprises le mécanisme de rétrocession :

Le premier en date du 16 février 2015. Ce dernier s'est avéré fructueux mais a été annulé par une délibération en Conseil Municipal du 16 novembre 2015 au motif que le porteur de projet n'a pas obtenu son prêt bancaire.

Le second en date du 23 novembre 2015 :

- Appel à candidature par voie d'affichage en mairie pendant 15 jours à compter du 23 novembre, accompagné du cahier des charges adopté le 17 novembre 2014,
- Réception des dossiers par courriers recommandés jusqu'au 11 janvier 2016 inclus,
- Etude des dossiers selon les critères définis dans la consultation.

Le projet d'ouverture d'un restaurant de produits locaux de type « traditionnel » et salon de thé pâtisserie, porté par Madame Fanny MORIN a été retenu. Celui-ci répond au profil de commerce recherché par la Ville tout en garantissant une solidité financière.

La Ville a dans le même temps, souhaité se porter acquéreur des murs commerciaux de manière à pouvoir pratiquer un loyer conforme à la réalité du marché. Ce projet a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal et a été approuvé le 4 avril 2016.

Après avis favorable de la Commission Monde Economique, Emploi, Commerce, Développement durable, Déplacement réunie le 7 avril 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve la rétrocession du fonds de commerce situé 35/37 rue Gamard, en faveur de la SAS « Le Pré de Chez Vous » représentée par Madame Fanny MORIN en qualité de Présidente, au prix de 10 100€ hors frais d'acte (ce prix correspondant au prix d'achat par la Ville). Cette rétrocession s'effectuera postérieurement à l'acquisition des murs commerciaux ce qui aura pour effet de mettre un terme au bail commercial actuellement en vigueur, par confusion des qualités de locataire et de propriétaire.
- Approuve la conclusion d'un bail commercial au profit de la SAS « Le Pré de Chez Vous » concomitamment à la cession d'un fond de commerce, pour une durée de neuf années moyennant un loyer mensuel de 720 € hors charges hors taxes et le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Annexe(s) :

Annexe1_Avis_de_Rétrocession_Histoire_de_Tartes.pdf,

Annexe2_Cahier_des_Charges_Histoires_de_Tartes.pdf

Pour extrait conforme.
Signé numériquement le 10 mai 2016

Le Maire,
Deuxième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération Tour(s)plus,



F AUGIS
Frédéric AUGIS

Conseillers municipaux :

En exercice : 39
Présent(s) : 32
Absent(s) représenté(s) : 7
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 39

Date de convocation :
Le 02 mai 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20160510-DEL_2016_05_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016
Publication : 13/05/2016



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mai 2016**

Délibération n°2016-05-04

Reversement d'une prestation aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs dans le cadre de leurs interventions d'apprentissage au-delà de leur temps de travail

Le 09 mai 2016, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Sandrine FOUQUET, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Dominique BOULOZ, Lionel AUDIGER, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse LEBLEU à Annie BUREAU, Isabelle DA SILVA à Jacques PACOUIL, Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET, Marie-Line MOROY à Francis GERARD, Marie-Françoise PAUL à Judicaël OSMOND, Mohamed MOULAY à Vincent TISON, Anne LE BIHAN à Laurence HERVE

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Annie BUREAU

Le Centre Aquatique Bulle d'O propose des cours particuliers (pour 1 à 3 personnes) aux enfants ou aux adultes, selon un tarif voté par le Conseil Municipal le 29 février 2016.

Cette activité est assurée par les Maîtres-Nageurs Sauveteurs de la ville en dehors de leur temps de travail, leur rémunération étant alors constituée par le reversement d'une partie des recettes produites.

Il est proposé d'appliquer sur les tarifs Bulle d'O le même pourcentage de reversement que celui utilisé pour la même activité sur les piscines Jean Bouin et Alouette. Le reversement s'appliquerait donc comme suit :

Leçon de natation – apprentissage (enfant/adulte) 3 personnes maximum		
	Tarif voté le 29/02/16	Reversement
La séance enfant	14,00 €	9,03 €
La séance adulte	14,90 €	9,61 €
Pass 10 séances enfant	122,00 €	96,11 €
Pass 10 séances adulte	130,00 €	102,41 €

Après avis favorable de la Commission Sports, Associations, Culture et Relations Internationales du 03 mai 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Approuve le reversement aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs du Centre Aquatique Bulle d'O d'une partie des recettes issues des cours particuliers de natation, tel que proposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Signé numériquement le 10 mai 2016

Le Maire,
Deuxième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération Tour(s)plus,




Frédéric AUGIS

Conseillers municipaux :

En exercice : 39
Présent(s) : 32
Absent(s) représenté(s) : 7
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 39

Date de convocation :
Le 02 mai 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20160510-DEL_2016_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016
Publication : 13/05/2016



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mai 2016**

Délibération n°2016-05-05

Attribution d'une aide à projet à l'association VP 120 (Vincent Pelluard) et à l'association Boxe Française - Savate Jocondienne

Le 09 mai 2016, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Sandrine FOUQUET, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Dominique BOULOZ, Lionel AUDIGER, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse LEBLEU à Annie BUREAU, Isabelle DA SILVA à Jacques PACOUIL, Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET, Marie-Line MOROY à Francis GERARD, Marie-Françoise PAUL à Judicaël OSMOND, Mohamed MOULAY à Vincent TISON, Anne LE BIHAN à Laurence HERVE

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Annie BUREAU

La Ville de Joué-lès-Tours soutient les associations sportives Jocondiennes par la mise à disposition des installations à titre gracieux et par l'attribution de subventions de fonctionnement ou aides à projets.

Dans ce cadre, deux associations sportives sollicitent la Ville pour une aide à projet :

- L'association VP 120 (Vincent Pelluard) : 2 500 €
Vincent PELLUARD, licencié au BMX Club de Joué-lès-Tours, est actuellement l'athlète de haut niveau de la Ville en quête de qualification pour les jeux Olympiques de Rio 2016. Il a de nombreuses compétitions européennes et mondiales (notamment en Amérique du Sud) dont il doit supporter le coût. Il est notamment le parrain des jeunes sportifs jocondiens.

- L'association Boxe Française – Savate Jocondienne : 4 500 €
Cette Association a organisé le samedi 26 Mars 2016 le championnat de France élite A avec 16 combats dont 8 titres de champions de France devant 1 000 personnes. Cette compétition nationale a engendré des frais importants pour l'association.

Après avis favorable de la Commission Sports, Associations, Culture, Evènementiel et Relations Internationales du 03 mai 2016,

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

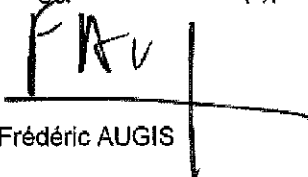
- Approuve le montant des aides à projets pour l'Association VP 120 (Vincent Pelluard) et l'Association Boxe Française – Savate Jocondienne, respectivement de 2 500€ et 4 500€,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à faire procéder aux versements.

Pour extrait conforme.

Signé numériquement le 10 mai 2016

Le Maire,
Deuxième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération Tour(s)plus,




Frédéric AUGIS

Conseillers municipaux :

En exercice : 39
Présent(s) : 32
Absent(s) représenté(s) : 7
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 39

Date de convocation :
Le 02 mai 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20160510-DEL_2016_05_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016
Publication : 13/05/2016



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mai 2016**

Délibération n°2016-05-06

**Délégations au Maire - Compte rendu des Décisions n°149 à 281 prises du 15 mars
au 21 avril 2016**

Le 09 mai 2016, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur AUGIS, Maire, Deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Jean-Christophe TUROT, Aude GOBLET, Christian BRAULT, Martine ODE, Judicaël OSMOND, Sandrine FOUQUET, Vincent TELEGA, Monique CHEVALIER, Bernard HUMBLLOT, Valérie TUROT, Bernard SOL, Guy LIMOUZINEAU, Annie BUREAU, Serge CANADELL, Jean-Claude DROUET, Sylviane AUGIS, Jean-Claude LEBLANC, Dominique BOULOZ, Lionel AUDIGER, Jacques PACOUIL, Louis HENRY, Annie LAURENCIN, Ludovina CAMPOS, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Catherine RABIER, Laurence HERVE, Florent PETIT, Vincent TISON, Véronique PEAN, Jean-Pierre SANCHEZ

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Marie-Thérèse LEBLEU à Annie BUREAU, Isabelle DA SILVA à Jacques PACOUIL, Natacha DELABARRE à Jean-Claude DROUET, Marie-Line MOROY à Francis GERARD, Marie-Françoise PAUL à Judicaël OSMOND, Mohamed MOULAY à Vincent TISON, Anne LE BIHAN à Laurence HERVE

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Annie BUREAU

En vertu des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte, à la fin de chacune des réunions du Conseil Municipal, des décisions prises en application de la délégation prévue par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- Prend acte des décisions n°149 à 281 prises du 15 mars au 21 avril 2016 dont la liste est jointe en annexe.

Annexe(s) :

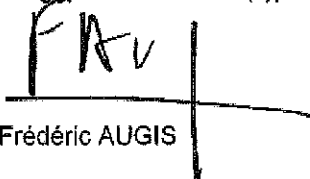
Annexe_decisions_149_a_281_du_15032016_au_21042016.pdf

Pour extrait conforme.

Signé numériquement le 10 mai 2016

Le Maire,
Deuxième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération Tour(s)plus,




Frédéric AUGIS